



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bar-le-Duc, le 12 juin 2024

### Législatives 2024 : Inscription sur les listes électorales

A la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale par le Président de la République, le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale a été publié le 10 juin 2024.

Les électeurs sont convoqués le dimanche 30 juin 2024 pour le 1<sup>er</sup> tour et si nécessaire le dimanche 07 juillet 2024 pour le 2<sup>ème</sup> tour.

Conformément à l'article 4 du décret, l'élection aura lieu à partir des listes électorales et des listes électorales consulaires extraites du répertoire électoral unique et à jour telles qu'arrêtées à la date du décret.

**Ainsi, les listes électorales qui seront utilisées pour l'élection sont celles arrêtées à la date du 9 juin 2024.**

#### Cas particuliers d'inscription

Dans certaines situations, le délai d'inscription est étendu jusqu'au 10<sup>e</sup> jour avant le premier tour de scrutin. Ces situations particulières incluent :

- Les fonctionnaires et agents des administrations mutés ;
- Les personnes qui établissent leur domicile dans une autre commune pour un motif professionnel ;
- L'acquisition récente de la nationalité française ;
- Les personnes ayant recouvré l'exercice du droit de vote.

Enfin, les personnes qui fêteront leur 18 ans d'ici au 29 juin 2024 inclus, veille du premier tour, pourront participer au vote. Cette inscription est automatique à condition d'avoir fait son recensement citoyen à 16 ans.

#### Contact presse

##### Cabinet du Préfet

Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle  
Tél. : 03.29.77.55.60 | 03.29.77.58.67  
Courriel : [pref-communication@meuse.gouv.fr](mailto:pref-communication@meuse.gouv.fr)

40, Rue du Bourg  
55 000 Bar-le-Duc